



Le Courrier du S.I.A.E.S. n° 78

Syndicat Indépendant Académique de l'Enseignement Secondaire Aix-Marseille

133 Rue Jaubert 13005 MARSEILLE ☎ 04 91 34 89 28 📠 06 80 13 44 28

✉ jean-baptiste.verneuil@wanadoo.fr http://www.siaes.com

Dépôt légal 31 octobre 2018 ISSN 1291-343X Trimestriel Prix 1,50 € 21^{ème} année Publication n° 176



Syndicat Indépendant

national
de l'Enseignement
du Second degré

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES : un choix crucial pour l'École Républicaine. Indépendance syndicale VERSUS Trahisons syndicales

Nous serons appelés à **voter du 29 novembre au 6 décembre** pour élire nos représentants pour les quatre prochaines années. Les syndicats majoritaires ont accumulé les reniements et les collusions avec les partis politiques qu'ils soutiennent, soit en votant pour des contre-réformes, soit par leurs abstentions honteuses (Loi Peillon, protocole PPCR, baisse de notre rémunération, réformes du collège, du baccalauréat, du lycée, de la voie professionnelle...). Quant aux syndicats réformistes et pédagogistes, il n'y a rien à attendre de ceux qui ont mis l'École dans ce triste état.

Voter pour un **syndicat véritablement indépendant**, qui fait preuve de **constance dans ses revendications**, qui ne se livrera à **aucune compromission avec les dirigeants politiques ou avec notre hiérarchie** et qui **ne vous trahira pas**, s'avère crucial pour la défense de vos intérêts matériels et moraux, la défense de ce qui reste de l'École de la République et sa nécessaire refondation.

Vous trouverez en pages 4 et 5 tous les scrutins pour lesquels le **SIAES** et le **SIES** présentent une liste.

➤ Le **SIES, syndicat national**, présente une liste au **CTM** (Comité Technique Ministériel), à la **CAPN** (Commission Administrative Paritaire Nationale) **de chaque corps de professeurs** (chaires supérieures, agrégés, certifiés, EPS, PLP), à la **CAPN des CPE**, et participe à la liste présentée par sa fédération, la **FAEN**, à la **CAPN des professeurs des écoles**.

➤ Le **SIAES Aix-Marseille** présente une liste au **CTA** (Comité Technique Académique), à la **CAPA** (Commission Administrative Paritaire Académique) **de chaque corps de professeurs** (agrégés, certifiés, EPS, PLP), à la **CAPA des CPE** et aux trois **CCPA des agents contractuels**.

➤ Dans de nombreuses autres académies, le **SIES** présente une liste au **CTA** (Comité Technique Académique) et à des **CAPA**. Dans toutes les académies, il a déposé une liste aux trois **CCPA** des agents contractuels.

Dans l'académie d'Aix-Marseille, le **SIAES** présente des listes, comme toujours **depuis sa création en 1998**.

Pour les scrutins nationaux, et dans les autres académies, le **SIES** se présente, comme il l'avait fait en 2011 et en 2014, en union avec les autres syndicats indépendants (SAGES, SNCL, SPIEN) affiliés à la même fédération que lui, la **FAEN** (Fédération **Autonome** de l'Education Nationale). Le **SIES** présente beaucoup plus de listes que pour les précédentes élections de 2014, **signe de son dynamisme et de son nombre croissant d'adhérents**.

Que soient remerciés les centaines d'adhérentes et d'adhérents des différentes académies qui ont accepté de remplir une déclaration de candidature et qui ont permis la constitution de ces listes.

VOTER et FAIRE VOTER pour LE syndicat INDEPENDANT, c'est simple (voir pages 3, 4 et 5) :

- Aux scrutins nationaux, vous voyez le logo du **SIES** et **SIES** dans l'intitulé d'une liste, votez pour cette liste.

- Aux scrutins académiques, dans l'académie d'Aix-Marseille, votez **SIAES**.

- Dans les autres académies, vous voyez le logo du **SIES** et **SIES** dans l'intitulé d'une liste, votez pour cette liste.

Jean Baptiste VERNEUIL - Secrétaire Général du **SIAES - SIES**

LUNDI 12 NOVEMBRE : GRÈVE ET MANIFESTATIONS

Le **SIAES - SIES** appelle à la grève et aux manifestations le lundi 12 novembre 2018 :

• **CONTRE LA RÉFORME DU BACCALAURÉAT. CONTRE LA RÉFORME DU LYCÉE.**

• **CONTRE LA RÉFORME « BLANQUER » DE LA VOIE PROFESSIONNELLE.**

• **CONTRE LES SUPPRESSIONS DE POSTES découlant notamment de ces réformes.**

• **POUR DÉFENDRE LE CODE DES PENSIONS CIVILES ET MILITAIRES ET LE STATUT DES FONCTIONNAIRES** contre le projet gouvernemental de réforme du système de retraites.

Le **SIAES - SIES** fait partie de l'intersyndicale nationale contre la réforme « Blanquer » de la voie professionnelle et a été signataire de tous ses communiqués. Cette large intersyndicale, qui regroupe tous les syndicats (à l'exception du SE-UNSA, du SGEN-CFDT et du SNETAA-FO), appelle à la grève le 12 novembre.

Le **SIAES - SIES**, qui a exposé dès juillet 2018 (« Courrier du **SIAES** » n° 77) les raisons de son opposition à cette réforme qui supprimera à terme 2500 postes, rejette notamment :

- les **grilles horaires inadmissibles** ;

- le **mixage des publics, des parcours ou du temps dans les mêmes classes de CAP** (1, 2 ou 3 ans) ;

- les **secondes généralistes « familles de métiers »** qui repousseront la spécialisation à un métier en classe de première et entraîneront la **déprofessionnalisation des formations** ;

- la **fusion des diplômes bac pro vente et commerce** ;

- la **fermeture des filières Gestion Administration**. Les modalités de restructuration sont inacceptables et d'une violence pour les professeurs comparable à celle de la réforme des STI en lycée technologique de 2011 à 2013.

Le SIAES - SIES refuse les reconversions forcées et la déqualification des professeurs.

Le *SIAES - SIES*, c'est LE syndicat :

- qui défend la transmission des savoirs et des savoir-faire, l'autorité des professeurs, le droit au respect de tous les personnels qui exercent une mission de service public et la prise en compte de la parole de l'adulte avant celle de l'élève.
- qui refuse que les professeurs deviennent des animateurs socio-culturels.
- qui défend votre liberté pédagogique individuelle et la reconnaissance de vos compétences disciplinaires face aux pédagogistes qui prétendent que l'élève peut « tout découvrir par lui-même » et « construire seul ses propres savoirs ».
- qui défend la laïcité, l'École Républicaine et ses valeurs.
- qui refuse la démagogie et qui rappelle que la réussite scolaire d'un élève n'est pas un droit, mais qu'elle se mérite par le travail et les efforts fournis.
- qui ne bénéficie d'aucune subvention publique ou privée, qui refuse les ressources publicitaires et dont le fonctionnement repose exclusivement sur les cotisations des adhérent(e)s et le travail réalisé bénévolement par des militants.

Le *Syndicat Indépendant* ne roule pour aucun parti politique.

Le *SIAES - SIES* dénonce et combat

- La dévalorisation morale et sociale de notre profession.
 - Le renoncement, le laxisme, la démagogie, l'abaissement des exigences et du niveau et la mise en place de l'école du socle.
 - La suppression de la notation au nom de l'idéologie et la mise en place d'une évaluation « bienveillante » par compétences ayant pour seul but de tenter de masquer la baisse du niveau des élèves et de généraliser le passage automatique en classe supérieure façon « tapis roulant » de la maternelle à la terminale quels que soient le niveau et les efforts fournis par l'élève.
 - Le pouvoir accru donné aux chefs d'établissement, aux inspecteurs, aux parents se comportant en « consommateurs » d'école.
 - La dégradation continue de nos conditions de travail. L'augmentation de la charge de travail.
 - Les menaces d'annualisation du service.
 - Les réunions stériles et les emplois du temps « à trous » visant à nous encaserner.
 - La perte considérable de notre pouvoir d'achat.
 - L'éclatement et la « primarisation » du second degré notamment du collège.
 - La « secondarisation » du supérieur.
 - La multiplication des actes d'incivilité et de violence et l'impunité pour leurs auteurs.
 - La polyvalence imposée (Enseignement Intégré de Science et Technologie).
 - La territorialisation de l'École.
 - Un système de promotion « tout à l'ancienneté ».
- Nous estimons que le travail de chacun doit être reconnu à sa juste valeur et évalué avec objectivité.

Le *SIAES - SIES* revendique

- Le respect des professeurs et des CPE et de leurs missions d'instruction et d'éducation.
- La reconnaissance des prérogatives collégiales des professeurs en matière d'orientation et de passage en classe supérieure.
- Le rétablissement de l'autorité et d'une ambiance de travail propice à la transmission des savoirs et savoir-faire et à la réussite de chaque élève en fonction de son travail et de ses capacités.
- La revalorisation des diplômes, conservant leur caractère national, afin de redonner à l'École de la République son rôle d'ascenseur social.
- Nous réaffirmons, contre les pseudo-pédagogues des « sciences de l'éducation », que le savoir n'est pas inné mais s'acquiert par l'effort, et que seul un spécialiste de sa discipline peut transmettre ce qu'il a acquis et ce pour quoi il a été formé.

Le *SIAES - SIES* s'est opposé depuis deux ans au protocole PPCR et à ses conséquences (rythme unique d'avancement à l'ancienneté, modification des règles pour la promotion à la hors classe, suppression de la bi-admissibilité, suppression de la notation remplacée par une scandaleuse évaluation par compétences dans le cadre des rendez-vous de carrière). **Les syndicats signataires du protocole PPCR sont responsables de la perte de perspectives d'avancement d'une grande partie de la profession, sans avoir obtenu la moindre revalorisation significative du traitement pour l'ensemble.** Ces syndicats ont entériné l'absence de prise en compte de la valeur et du mérite professionnel et du parcours individuel des professeurs et des CPE.

RETRAIT DE LA RÉFORME DU LYCÉE.

Le *SIAES - SIES* rappelle son attachement au baccalauréat comme premier grade universitaire et exige le maintien d'épreuves finales, terminales, anonymes et nationales. Le *SIAES - SIES* est donc opposé à la suppression des filières, à la réduction du baccalauréat à quatre épreuves et à l'introduction du contrôle continu.

Tandis que les autres organisations syndicales rivalisent de démagogie pour s'opposer à toute forme de sélection à l'entrée du supérieur et au rétablissement du redoublement, le *SIAES - SIES* demande une autre réforme du lycée et du baccalauréat afin de corriger les années d'errance qui ont conduit inexorablement à la perte de valeur de ce diplôme.

Voter par internet, c'est simple !

Les étapes du vote électronique par internet :

• Activez votre messagerie électronique professionnelle.

- Si vous n'utilisez pas votre messagerie professionnelle, vous ne pourrez pas voter !
- Consultez régulièrement votre messagerie électronique professionnelle.
- Videz régulièrement votre messagerie afin de ne pas atteindre sa capacité maximale de stockage. Après suppression des messages lus, pensez à vider la corbeille afin de libérer de l'espace de stockage.

• CONNECTEZ-VOUS À VOTRE ESPACE ÉLECTEUR dès maintenant.

➔ Connectez-vous à <https://elections2018.education.gouv.fr>

1 / **CRÉEZ VOTRE MOT DE PASSE PERSONNEL ÉLECTEUR** (possible à compter du 11 octobre).

Vous devez préalablement avoir activé votre messagerie professionnelle.

- Saisissez votre adresse de messagerie professionnelle. Vous recevrez un mail sur votre messagerie professionnelle comportant un lien sur lequel vous devrez cliquer pour pouvoir créer votre mot de passe. Vous recevrez également ce mail, si vous avez redirigé votre courrier professionnel vers votre boîte personnelle.

- **C'EST VOUS QUI ALLEZ CHOISIR VOTRE MOT DE PASSE ÉLECTEUR. Votre mot de passe doit contenir entre 8 et 24 caractères, au moins une majuscule, une minuscule et un chiffre. Il doit être différent de votre adresse de messagerie professionnelle.**

- **NOTEZ LE MOT DE PASSE ÉLECTEUR que vous aurez choisi AFIN DE NE PAS L'OUBLIER !**

- Si vous oubliez votre mot de passe (ou si vous souhaitez le changer), vous pourrez demander à recevoir un nouveau courriel d'activation pour créer un nouveau mot de passe personnel (qui invalidera le précédent).

2 / **CONSULTEZ VOTRE PROFIL D'ÉLECTEUR** : corps, affectation, mode de réception de la notice de vote et les scrutins auxquels vous serez appelé(e) à participer. En cas d'erreur, vous pourrez demander, jusqu'au 14 novembre, une mise à jour de votre profil électeur.

• Réceptionnez votre NOTICE DE VOTE contenant votre IDENTIFIANT.

- Dans la plupart des cas, la notice de vote sera remise, contre émargement, dans l'établissement entre le 5 et le 13 novembre.

- Dans certaines situations (congé de maternité, congé parental, congé de formation professionnelle, congé de longue maladie, congé de longue durée ...), la notice de vote sera envoyée par voie postale au domicile personnel entre le 5 et le 13 novembre.

L'identifiant sera de type XXXX-XXXX-XXXX-XXXX et vous permettra de voter.

CONSERVEZ PRÉCIEUSEMENT LA NOTICE DE VOTE !

- Si vous ne recevez pas la notice de vote ou si vous perdez votre identifiant, vous pourrez demander à recevoir par voie électronique jusqu'au 6 décembre avant 17h00 un nouvel identifiant (qui invalidera le précédent) en vous connectant à votre espace électeur.

• VOTEZ du 29 novembre 10h00 au 6 décembre 2018 17h00.

Dès maintenant

Du 29 novembre au 6 décembre

ESPACE ÉLECTEUR

<https://elections2018.education.gouv.fr>
Adresse électronique professionnelle

+

Mot de passe électeur (choisi par vous)



ESPACE DE VOTE

(situé dans l'espace électeur)

Mot de passe électeur (choisi par vous)

+

Identifiant de vote (dans la notice de vote)

Votre voix compte pour le SIAES et le SIES !

Nous appelons solennellement chacune et chacun d'entre vous à ne pas se laisser dissuader de voter pour des motifs purement techniques.

Si vous avez des questions ou si vous rencontrez une difficulté, contactez nos responsables par mail ou aux numéros suivants : 06 80 13 44 28 - 06 30 58 86 54 - 04 42 30 56 91

➤ **TITULAIRES** : vous votez par internet à 4 scrutins (CTM, CTA, CAPN, CAPA).

➤ **STAGIAIRES** (non titulaires d'un autre corps) : vous votez par internet à 2 scrutins (CTM, CTA).

Remarque : Un certifié titulaire, actuellement agrégé stagiaire, vote à 4 scrutins (CTM, CTA, CAPN des certifiés, CAPA des certifiés).

➤ **CONTRACTUELS** : vous votez par internet à 3 scrutins (CTM, CTA, CCPA).

➤ **AFFECTÉS DANS LE SUPÉRIEUR (PRAG et PRCE)** : vous votez par internet à 2 scrutins (CAPN, CAPA). Vous votez également par correspondance ou à l'urne (vote papier) pour le CTMESR. Au CTMESR, votez pour la liste « PRAG & PRCE » présentée par le SAGES (Syndicat des Agrégés de l'Enseignement Supérieur), partenaire historique du SIAES - SIES.

➤ **PROFESSEURS DES ÉCOLES** : vous votez à 4 scrutins (CTM, CTA, CAPN, CAPA). A la CAPN, votez pour la liste FAEN de notre fédération (Fédération Autonome de l'Éducation Nationale), qui comporte des adhérents du SIAES - SIES.

Académie d'Aix-Marseille

4 SCRUTINS du 29 novembre au 6 décembre	CTM Comité Technique Ministériel	CTA Comité Technique Académique	CAPN Commission Administrative Paritaire Nationale	CAPA Commission Administrative Paritaire Académique
Professeurs de chaires supérieures	 SNCL - SIES - SAGES	 Liste S.I.A.E.S.	 SAGES - SIES - SNCL	Pas de scrutin
Professeurs AGRÉGÉS	 SNCL - SIES - SAGES	 Liste S.I.A.E.S.	 SAGES - SIES - SNCL	 Liste S.I.A.E.S.
Professeurs CERTIFIÉS et AE	 SNCL - SIES - SAGES	 Liste S.I.A.E.S.	 SNCL - SIES	 Liste S.I.A.E.S.
Professeurs d'EPS et CE d'EPS	 SNCL - SIES - SAGES	 Liste S.I.A.E.S.	 SIES - SNCL	 Liste S.I.A.E.S.
PLP Professeurs de Lycée Professionnel	 SNCL - SIES - SAGES	 Liste S.I.A.E.S.	 SPIEN - SNCL - SIES	 Liste S.I.A.E.S.
CPE Conseillers Principaux d'Éducation	 SNCL - SIES - SAGES	 Liste S.I.A.E.S.	 SNCL - SIES	 Liste S.I.A.E.S.
STAGIAIRES (Agrégés, Certifiés, EPS, PLP, CPE)	 SNCL - SIES - SAGES	 Liste S.I.A.E.S.	Pas de scrutin (sauf si déjà titulaire d'un autre corps)	Pas de scrutin (sauf si déjà titulaire d'un autre corps)
NON TITULAIRES (enseignement, éducation, accompagnement, surveillance, administratif, santé, technique)	 SNCL - SIES - SAGES	 Liste S.I.A.E.S.	CCPA Commission Consultative Paritaire Académique	 Liste S.I.A.E.S.

Pour les autres académies

4 SCRUTINS du 29 novembre au 6 décembre	CTM Comité Technique Ministériel	CTA Comité Technique Académique	CAPN Commission Administrative Paritaire Nationale	CAPA Commission Administrative Paritaire Académique
Professeurs de chaires supérieures	 SNCL - SIES - SAGES	 SNCL - SIES - SAGES	 SAGES - SIES - SNCL	<p style="text-align: center;">Pas de scrutin</p>
Professeurs AGRÉGÉS	 SNCL - SIES - SAGES	 SNCL - SIES - SAGES	 SAGES - SIES - SNCL	 SAGES - SIES - SNCL
Professeurs CERTIFIÉS et AE	 SNCL - SIES - SAGES	 SNCL - SIES - SAGES	 SNCL - SIES	 SNCL - SIES
Professeurs d'EPS et CE d'EPS	 SNCL - SIES - SAGES	 SNCL - SIES - SAGES	 SIES - SNCL	 SIES - SNCL
PLP Professeurs de Lycée Professionnel	 SNCL - SIES - SAGES	 SNCL - SIES - SAGES	 SPIEN - SNCL - SIES	 SNCL - SIES
CPE Conseillers Principaux d'Éducation	 SNCL - SIES - SAGES	 SNCL - SIES - SAGES	 SNCL - SIES	 SNCL - SIES
STAGIAIRES (Agrégés, Certifiés, EPS, PLP, CPE)	 SNCL - SIES - SAGES	 SNCL - SIES - SAGES	<p style="text-align: center;">Pas de scrutin (sauf si déjà titulaire d'un autre corps)</p>	<p style="text-align: center;">Pas de scrutin (sauf si déjà titulaire d'un autre corps)</p>
NON TITULAIRES (enseignement, éducation, accompagnement, surveillance, administratif, santé, technique)			<p style="text-align: center;">CCPA Commission Consultative Paritaire Académique</p>	

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

Pour nous permettre de continuer à VOUS REPRÉSENTER et VOUS DÉFENDRE
à tous les niveaux, ACADÉMIQUE et NATIONAL

Du 29 novembre au 6 décembre 2018 à 17h00, VOTEZ pour les listes *SIAES* et *SIES* !

- Le *SIES* (notre syndicat national) présente une liste au CTM et à la CAPN de chaque corps, en union avec ses syndicats partenaires, tous indépendants et affiliés à notre fédération, la FAEN (Fédération Autonome de l'Education Nationale) :
 - le **SAGES** (Syndicat des Agrégés de l'enseignement supérieur) ;
 - le **SNCL** (Syndicat National des Lycées et des Collèges) ;
 - le **SPIEN** (Syndicat Pluraliste et Indépendant de l'Education Nationale).
- Le *SIAES* présente dans l'académie d'Aix-Marseille une liste au CTA et à la CAPA de chaque corps.
- Dans un grand nombre d'autres académies, le *SIES* présente une liste au CTA avec ses partenaires.

CTM, CTA, CAPN, CAPA, CCPA : NE NÉGLIGEZ AUCUN DES SCRUTINS !

Avoir le maximum d'élu(e)s en CAPA, CCPA et CAPN, obtenir un siège au CTA et au CTM et recueillir le plus grand nombre de voix au niveau académique, comme au niveau national, attestera de la représentativité du *SIAES* et du *SIES*.

Les Commissions Paritaires (CAPA, CCPA, CAPN) : à quoi ça sert ?

Du 29 novembre au 6 décembre 2018 à 17h00 les personnels titulaires vont élire, par internet, des commissaires paritaires qui siègeront durant 4 ans dans des Commissions Administratives Paritaires Académiques (CAPA) et Nationales (CAPN). Les personnels non titulaires voteront pour la Commission Consultative Paritaire Académique (CCPA).

Composées pour moitié par des représentants de l'Administration (personnels de l'administration, inspecteurs, chefs d'établissement) et pour moitié par les professeurs (ou les CPE) que vous allez élire, ces commissions jouent un rôle essentiel dans le déroulement de votre vie professionnelle.

Elles illustrent le « paritarisme » qui permet aux représentants des personnels, par le biais des syndicats dont ils font partie, de travailler avec l'administration dans le respect des textes fixés par la loi et les règlements. Elles permettent la transparence par un contrôle effectif et vigilant de tous les actes administratifs concernant les personnels, avec avis consultatif. Elles constituent un élément fort du « dialogue social » auquel nous tenons tous, et qui se trouve gravement menacé.

Elles sont compétentes et consultées dans tous les domaines de votre carrière :

- avancement d'échelon
- contestation de l'appréciation du RDV de carrière
- changement de corps par liste d'aptitude
- promotion à la hors classe ou à la classe exceptionnelle
- vérification des barèmes pour les mutations
- mutations inter et intra académiques, affectation des TZR
- congés de formation professionnelle
- santé : postes adaptés, aménagement du poste de travail
- affectation et titularisation des stagiaires
- conseil de discipline ...

Des Groupes de Travail (GT), comprenant des élu(e)s en CAPA, sont également constitués pour traiter de différents problèmes en cours d'année (rédaction du Bulletin Académique spécial mutations, bilans des promotions de l'année précédente ...).

Quelles sont les compétences des Comités Techniques (CTM et CTA) ?

Du 29 novembre au 6 décembre 2018 à 17h00 vous allez élire, par internet, des représentants qui siègeront durant 4 ans au Comité Technique Ministériel (CTM) et au Comité Technique Académique (CTA) qui auront à se prononcer sur :

- L'organisation et le fonctionnement des établissements et des services.
- La gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences.
- Les textes relatifs aux règles statutaires et à l'échelonnement indiciaire.
- Les évolutions technologiques, les méthodes de travail et leurs incidences sur les personnels.
- Les grandes orientations en matière de politique indemnitaire et les critères de répartition.
- Les orientations en matière de politique des ressources humaines.
- La formation, le développement des compétences et des qualifications professionnelles.
- L'égalité professionnelle (parité, lutte contre les discriminations).
- L'insertion professionnelle.
- L'hygiène, la sécurité et les conditions de travail. Les Comités Techniques bénéficieront du concours des CHSCT (Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail).

Les élu(e)s et responsables du *SIAES* - *SIES* à votre service.

Votre intérêt est donc d'élire des représentants du personnel compétents, dévoués, disponibles et prêts à défendre vos droits, que vous soyez syndiqué(e) ou non.

Tel est le cas des candidates et candidats du *SIAES* et du *SIES*.

Les commissaires paritaires du *SIAES* et du *SIES* que vous élirez s'engagent en ce sens, comme ils l'ont déjà fait jusqu'ici en assurant :

- L'INFORMATION ET LA DÉFENSE COLLECTIVE au moyen :
 - de la publication dans le « *Courrier du S.I.A.E.S.* » et sur nos sites internet des nouvelles règles et procédures avant les CAPA, et de comptes-rendus détaillés des GT, CAPA et FPMA ;
 - de l'envoi des résultats aux professeurs concernés après chaque commission.
- LA DÉFENSE INDIVIDUELLE CHAQUE FOIS QUE CELA EST NÉCESSAIRE.

Forts de leur expérience, ils seront à l'écoute de chacun, disponibles et joignables, vous donnant leurs coordonnées personnelles (voir notre organigramme), signe qui ne trompe pas du souci de proximité qui est le nôtre et que nous mettons réellement en œuvre. Ni fonctionnaires syndicaux (nos horaires ne sont pas des horaires de bureau !), ni apparatchiks, mais professeurs et CPE de terrain, les candidats du *SIAES* du *SIES* sont des professeurs et CPE comme vous, parmi vous, au contact de la réalité quotidienne de notre métier.

6 Ils méritent votre confiance et vous en remercient par avance.

COMMISSIONS PARITAIRES

CALENDRIER ADMINISTRATIF 2018-2019

Document réalisé à partir des calendriers prévisionnels fournis au **SIAES - SIES** par le **Rectorat d'Aix-Marseille** et le **Ministère**. Certaines dates étant susceptibles d'être modifiées en cours d'année par l'administration, consultez www.siaes.com pour connaître les mises à jour.

Les élu(e)s du **SIAES - SIES** participent également tout au long de l'année à de nombreuses autres réunions de travail (non mentionnées ci-dessous) avec l'administration, les chefs d'établissement et les inspecteurs : bilan des rendez-vous de carrière de l'année précédente, bilan de la hors classe et de la classe exceptionnelle de l'année précédente, congés de formation professionnelle, rédaction du Bulletin Académique spécial mutation intra académique etc.

En étant présents à toutes les commissions, en prenant activement part aux débats et en faisant des propositions d'amélioration, les commissaires paritaires du **SIAES - SIES** défendent vos intérêts matériels et moraux.

19 novembre 2018	Tous corps	Groupe de Travail intercorps : Congés de Formation Professionnelle (CFP)
11 janvier 2019	EPS	CAPA : Contestation RDV de carrière + Congés de Formation Professionnelle
15 au 22 janvier 2019		Mouvement INTER académique : priorités au titre du handicap + vérification vœux et barèmes PLP : 15 janvier Agrégés et Certifiés : 17 janvier EPS et CPE : 22 janvier
15 janvier 2019	Agrégés	CAPN : Contestation RDV de carrière
16 janvier 2019	Certifiés	CAPA : Contestation RDV de carrière + Congés de Formation Professionnelle
18 janvier 2019	PLP	CAPA : Contestation RDV de carrière + Congés de Formation Professionnelle
31 janvier 2019	CPE	CAPA : Contestation RDV de carrière + Congés de Formation Professionnelle
6 février 2019	EPS	CAPA : Avancement d'échelon
7 février 2019	PLP	CAPA : Avancement d'échelon
8 février 2019	Certifiés	CAPA : Avancement d'échelon
26 février 2019	CPE	CAPA : Avancement d'échelon
26 février-8 mars 2019		Mouvement INTER académique (tous corps) : affectations - FPMN et CAPN
12 mars 2019	Agrégés	CAPN : Avancement d'échelon
12 mars 2019	Agrégés	CAPA : Liste d'aptitude (accès au corps des professeurs Agrégés) + CFP
14 mars 2019	Certifiés	CAPA : Liste d'aptitude (accès au corps des professeurs Certifiés)
15 mars 2019	Tous corps	Groupe de Travail intercorps : Postes adaptés, aménagement poste de travail
23 avril 2019	EPS	CAPA : Hors classe + Postes adaptés, aménagement poste de travail
25 avril 2019	Agrégés	CAPA : Hors classe + Postes adaptés, aménagement poste de travail
25 avril 2019	CPE	CAPA : Hors classe + Postes adaptés, aménagement poste de travail
26 avril 2019	Certifiés	CAPA : Hors classe + Postes adaptés, aménagement poste de travail
7 mai 2019	PLP	CAPA : Hors classe + Postes adaptés, aménagement poste de travail
10 mai 2019	Agrégés	Groupe de Travail : Classe exceptionnelle
14 mai 2019	EPS	Groupe de Travail : Classe exceptionnelle
14 mai 2019	CPE	Groupe de Travail : Classe exceptionnelle
16 mai 2019	Certifiés	Groupe de Travail : Classe exceptionnelle
17 au 24 mai 2019		Mouvement INTRA académique : postes spécifiques + priorités handicap + vérification vœux et barèmes. PLP : 17 mai - Agrégés et Certifiés : 21 et 23 mai - CPE : 24 mai - EPS : 23 mai
20 mai 2019	Agrégés	CAPA : Classe exceptionnelle
21, 22 et 23 mai 2019	Agrégés	CAPN : Liste d'aptitude (accès au corps des Agrégés)
28 mai 2019	PLP	Groupe de Travail : Classe exceptionnelle
6 juin 2019	EPS	CAPA : Classe exceptionnelle
6 juin 2019	CPE	CAPA : Classe exceptionnelle
7 juin 2019	Certifiés	CAPA : Classe exceptionnelle
7 juin 2019	PLP	CAPA : Classe exceptionnelle
11 au 13 juin 2019		Mouvement INTRA académique (tous corps) : affectations - FPMA et CAPA Agrégés et Certifiés : 11, 12 et 13 juin - EPS : 11 juin - PLP : 12 juin - CPE : 13 juin
18 et 19 juin 2019	Chaires Sup'	CAPN : Accès à l'échelon spécial 2018 et 2019 + Promotion (liste d'aptitude)
18 juin 2019	Agrégés	CAPA : Titularisation
18 juin 2019	CPE	CAPA : Accès à l'échelon spécial de la classe exceptionnelle
19 juin 2019	Certifiés	CAPA : Accès à l'échelon spécial de la classe exceptionnelle
19 juin 2019	Certifiés	CAPA : Titularisation des stagiaires par liste d'aptitude et des BOE
19 juin 2019	PLP	CAPA : Accès à l'échelon spécial de la classe exceptionnelle
20 juin 2019	EPS	CAPA : Accès à l'échelon spécial de la classe exceptionnelle
2 et 3 juillet 2019	Agrégés	CAPN : Hors classe + Classe exceptionnelle
10, 11, 12 juillet 2019		Affectation des stagiaires 2019-2020. Affectation des TZR.
26 août 2019		Affectation des Contractuels et MA.

COTISATIONS	Classe normale	Hors classe	Classe exceptionnelle
Chaires supérieures	112 €		116 €
AGRÉGÉS	84 € (1 ^{er} au 6 ^{ème} échelon) 108 € (7 ^{ème} au 11 ^{ème} échelon)	112 €	116 €
CERTIFIÉS Prof. d'EPS PLP - CPE	72 € (1 ^{er} au 6 ^{ème} échelon) 95 € (7 ^{ème} au 11 ^{ème} échelon)	99 €	99 € (≤ 3 ^{ème} échelon) 112 € (4 ^{ème} échelon) 116 € (HeA)
STAGIAIRES : 35 € RETRAITÉS : 32 € MA - CONTRACTUELS : 48 €			

Abonnement seul au « Courrier du SIAES » : 10 €

Libeller le chèque à l'ordre du S.I.A.E.S. CCP Marseille 029 / 12 999 99 G

l'adresser à la trésorière : Virginie VERNEUIL 6 Rue Maréchal Fayolle 13004 Marseille

Paiement fractionné : Envoyer 2 à 4 chèques ensemble, date d'encaissement souhaitée indiquée au verso.

Tarif couple : Remise de 50% sur la cotisation la plus basse. **Mi-temps** : 3/4 de la cotisation

Impôts : Crédit d'impôt de 66 % du montant de la cotisation (attestation dès réception).

La cotisation court sur 365 jours à partir de son encaissement.

N'hésitez pas à joindre un courrier, si nécessaire, pour tout renseignement, information, aide...

Adhésion

(fiche également téléchargeable au format A4 sur notre site <http://www.siaes.com>)

Madame Monsieur

NOM (en majuscules) :

Prénom :

Nom de jeune fille :

Date de naissance :/...../..... Situation familiale : Enfants :

ADRESSE :

.....

Commune : Code postal :

Tél. fixe : Tél. portable :

Courriel :@.....

Le courriel est important pour recevoir les publications et communiqués du SIAES - SIES.

Agrégé Certifié Prof. d'EPS PLP CPE chaire supérieure

Echelon : Classe normale Hors classe Classe exceptionnelle

Stagiaire Retraité(e) Contractuel Discipline :

Etablissement :

Commune :

TZR Zone de remplacement :

Etablissement de rattachement :

Affectation à l'année :

Cotisation de euros, réglée le/...../.....

par chèque bancaire virement (demandez-nous un RIB)

Signature :

.....

.....

Le S.I.A.E.S. à votre service :

Secrétaire Général (délégué au Rectorat tous corps)	Jean-Baptiste VERNEUIL	6 Rue Maréchal Fayolle 13004 Marseille ☎ 04 91 34 89 28 📞 06 80 13 44 28 ✉ jean-baptiste.verneuil@wanadoo.fr
1 ^{er} Secrétaire adjoint Responsable TZR	Fabienne CANONGE	Résidence Les Soléilades Bâtiment A 1 Rue de la Comète 13800 Istres ☎ 04 42 30 56 91 ✉ fabienne.canonge@siaes.com
2 ^{ème} Secrétaire adjoint Délégué EPS / Retraite	Jean Luc BARRAL	10 Le Panorama 13112 La Destrousse ☎ 09 81 75 96 86 📞 07 66 01 55 43 ✉ jluc.barral@gmail.com
Trésorière Coordination des S1	Virginie VOIRIN VERNEUIL	6 Rue Maréchal Fayolle 13004 Marseille ☎ 04 91 34 89 28 📞 06 30 58 86 54 ✉ voirin.virginie@orange.fr
Secrétaire exécutif Site internet	André BERNARD	Avenue Isidore Gautier 13720 La Bouilladisse ☎ 04 42 62 97 88 ✉ abernard@lunabong.com
Secrétaire exécutif EPS	Christophe CORNEILLE	1 Impasse Touraine 13180 Gignac La Nerthe ☎ 06 50 41 13 54 ✉ cryscoreille@gmail.com

➤ Commissaires Paritaires Académiques **AGRÉGÉS** : Denis ROYNARD - Jean-Pierre BAZZICONI - Nathalie BEN SAHIN REMIDI - Geneviève DAVID

Denis ROYNARD (PRAG) (contacter JB VERNEUIL qui transmettra) Nathalie BEN SAHIN REMIDI ✉ natestelle04@gmail.com

➤ Coresponsable **AGRÉGÉS** : Marie-Françoise LABIT ✉ mariefrancoise.labit@orange.fr

➤ Commissaires Paritaires Académiques **CERTIFIÉS** : (coordonnées ci-dessus ou ci-dessous)

Jean-Baptiste VERNEUIL - Fabienne CANONGE - Jessyca BULETE - Virginie VERNEUIL (VOIRIN) - Thomas LLERAS - Fabienne BAZZICONI

➤ Commissaires Paritaires Académiques **EPS** : Jean Luc BARRAL (coordonnées ci-dessus) - Marie-Christine GUERRIER

➤ Responsable **PLP** : Eric PAOLILLO (conseiller technique) ✉ eric.paolillo@siaes.com

➤ Elus au Conseil Académique de l'Éducation Nationale : Jean-Baptiste VERNEUIL - Christophe CORNEILLE

➤ Coresponsable **EPS**. Elu au Conseil Départemental de l'UNSS : Christophe CORNEILLE (coordonnées ci-dessus)

➤ Responsable **CPE** : Marion TOUAIBIA

Conseillers techniques	Jessyca BULETE Thomas LLERAS Virginie VOIRIN VERNEUIL	Coresponsable Certifiés, Coresponsable Collèges ✉ jessyca.bulete@free.fr Coresponsable Certifiés, Coresponsable Lycées et BTS Coresponsable Certifiés, Responsable « éducation prioritaire » (voir coordonnées ci-dessus)
------------------------	--	---

Correspondante 04 - 05 : Nathalie BEN SAHIN REMIDI

Trésorière adjointe + Responsable routage + Responsable enseignements artistiques + Contractuels : Fabienne CANONGE (coordonnées ci-dessus)

Responsable **stagiaires** + Problèmes juridiques : Jean-Baptiste VERNEUIL Secrétaire honoraire : Jacques MILLE ✉ jacques.mille2@wanadoo.fr

Le
Courrier
du



S.I.A.E.S.

29 novembre - 6 décembre
Élections professionnelles :
un choix crucial.
Indépendance syndicale
VERSUS
Trahisons syndicales

S.I.A.E.S.
133 Rue Jaubert
13005 MARSEILLE

Déposé le 31/10/2018
À distribuer avant le 06/11/2018

ROGNAC PPDC

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE